

1462 Yvonand, le 24 octobre 2016



Municipalité d'Yvonand
Tél. 024/557 73 00
Fax 024/557 73 01
E-mail : greffe@yvonand.ch

Au conseil communal

1462 Y v o n a n d

Préavis municipal No 2016/17

Concerne : Budget 2017

Monsieur le président,
Mesdames, Messieurs les conseillers,

Conformément aux dispositions :

- de la loi du 28 février 1956 sur les communes (état au 01.01.2006)
- du règlement du 14 décembre 1979 sur la comptabilité des communes (état au 01.03.2006)
- du règlement du 12 septembre 2005 du conseil communal d'Yvonand

La municipalité soumet à l'approbation du conseil communal le projet de budget de fonctionnement de la commune pour 2017.

Si lors de l'établissement du budget 2016 nous avons pu bénéficier de conseils émanant de la direction générale de la fiscalité du canton de Vaud en matière de rentrées fiscales à prévoir dans le cadre du montage du budget, force est de constater que cette année c'est un peu le silence radio en la matière.

Votre municipalité s'est donc basée, entre autres, sur l'évolution probable du nombre d'habitants de la commune ainsi que sur les prévisions économiques communiquées par voie de presse le 13 octobre 2016 au niveau de l'évolution attendue du PIB vaudois pour 2017.

Nous avons ainsi tablé sur un potentiel de 3'300 habitants avec une augmentation globale des rentrées fiscales de l'ordre + 3.0% (compte 40 du budget par natures). Nous estimons cette prévision prudente.

Du point de vue de l'économie vaudoise, on peut constater que celle-ci poursuit sur la voie de la reprise, après une croissance en repli à + 1.0% en 2015. On attend en effet une croissance du PIB vaudois de + 1.6% pour cette année et de + 1.7% en 2017.

Elément important en matière de recettes, c'est la prise en compte dans ce budget de la taxe de base sur l'élimination des déchets, taxe qui doit entrer en force en 2017 afin de nous mettre en conformité avec la loi. Nous aurions bien évidemment aimé pouvoir accompagner cette taxe par une baisse d'impôt. Vous constaterez aisément en analysant le budget qu'une telle mesure n'est pas envisageable sous peine de mettre en difficulté de manière significative les finances de la commune.

Malgré des recettes en hausses, la réalité des chiffres nous contraint d'appliquer une fois de plus notre règle habituelle, à savoir une élaboration du budget avec prudence quant aux recettes et avec mesure quant aux dépenses.

Ceci nous conduit à vous présenter un budget 2017 laissant apparaître un déficit prévisionnel de Fr. 380'518.00, déficit qui à nouveau se cale dans la continuité des budgets précédents et reste raisonnable pour notre commune.

Pour expliquer ce nouveau déficit prévisionnel, voici quelques éléments clés qui nous l'espérons vous permettrons de mieux cerner le budget présenté.

La facture sociale

Dans sa lettre d'accompagnement de la fiche technique communale pour les acomptes péréquation 2017 et réforme policière, le service des communes et du logement annonce que le montant total de la facture sociale tel que présenté dans le budget de l'Etat de Vaud doit encore faire l'objet d'une approbation par le Grand Conseil en décembre 2016. Une communication détaillée sera transmise en janvier. Nous devons donc nous baser sur les chiffres prévisionnelles communiqués à ce jour pour chaque commune. Dans les faits, ceci donne pour Yvonand :

- compte 2013 (720.3515), un montant de Fr. 1'157'413.00
- compte 2014 (720.3515), un montant de Fr. 1'733'117.00
- compte 2015 (720.3515), un montant de Fr. 1'870'668.00
- budget 2016 (720.3515), un montant de Fr. 1'620'897.00
- budget 2017 (720.3515), un montant de Fr. 1'650'000.00, **soit +1.80%**

La grande variation de 2013 à 2014 s'explique par le fait que la participation de la commune à la facture sociale tient aussi compte des recettes conjoncturelles, sur lesquelles la péréquation prend une part de 50%. Ainsi pour 2015, ce sont Fr. 507'477.00 qui sont ainsi facturés en plus suite aux bons résultats des comptes 2013. Cette part diminue pour le budget 2016 à Fr. 418'188.00, les comptes 2014 étant moins bons en la matière. Pour 2017, le montant devrait s'élever à Fr. 278'981.00, donc en net recul.

Evolution du décompte définitif de la péréquation

La péréquation financière canton/commune entrée en vigueur en 2011 semblait confirmer un petit effet bénéfique pour la commune d'Yvonand. De même en 2012.

Le décompte définitif à fin septembre 2013 avec correction des acomptes montre une autre réalité : le solde, important, est cette fois en défaveur de la commune. C'est à nouveau le cas en 2014, mais cette fois avec un solde « acceptable » en termes de variation par rapport au budget.

Effet de l'augmentation du nombre des habitants et de leur capacité contributive, nous pouvons constater que le solde de la péréquation redevient positif pour la commune en 2015. Il reste à espérer que cette tendance se confirme ces prochaines années.

Rappelons que ces éléments nous parviennent vers la fin septembre de chaque année pour l'année précédente.

Année	Solde en faveur d'Yvonand [CHF]	Solde en défaveur d'Yvonand [CHF]
2010 (ancienne péréquation)		368'838.00
2011	152'056.00	
2012	195'425.00	
2013		613'763.00
2014		92'148.00
2015	170'231.00	

Le résultat de la péréquation dépend bien sûr de la facture sociale, ainsi que de la santé financière de la commune, mais aussi et surtout des résultats de toutes les autres communes du canton. Ces variations sont bien évidemment un facteur « déstabilisant » lors de l'établissement des budgets.

La réforme policière

Pour la police, sur la base des mesures de limitation des coûts qui ont été négociées et qui font l'objet d'un protocole d'accord séparé avec le canton, le montant correspond au montant 2016 indexé de 1.5%, indexation identique à celle de l'année passée.

Les charges liées aux développements de la commune

En 2015 nous avons terminé les travaux sur rue des Vergers – Grand-rue – rue de l'Ancien Collège, mis à part la pose du tapis final qui a pu se réaliser cette année. Le pavillon modulaire en Brit avait aussi pu être mis à la disposition du collège et les travaux de la halle de la Petite Amérique sont aussi arrivés à terme. Ceci induit bien sûr une augmentation des charges qui se fait maintenant pleinement sentir.

Pour les charges liées à la petite enfance, elles sont en augmentation de + 6.6% par rapport au budget 2016, mais de + 39.0% par rapport au compte 2015. L'impact de l'augmentation à 44 places est cette fois entièrement pris en compte. Les négociations entre le canton et les communes pour la consolidation du socle minimum à fournir par les communes en matière de journée continue pour les enfants ne sont toujours pas terminées.

En 2016, à ce jour, la commune n'a pas fait d'emprunt supplémentaire pour assurer les investissements consentis.

Contribution aux lignes de trafic régional et assimilé

Sur la base de la loi sur la mobilité et les transports publics, la commune doit s'acquitter d'une contribution financière (cpte 220.3518.2) pour les lignes de trafic régional et assimilé (trains, bus). Le passage aux trains à la demi-heure a pour conséquence, en dehors du fait que le service à la clientèle est notablement amélioré, une augmentation de la facture. Augmentation d'autant plus importante que le facteur de pondération « qualité de la desserte » est passé de 0.8 à 1.0 pour Yvonand. Un montant de Fr. 340'000.00 est ainsi porté au budget (Fr. 350'000.00 en 2016 et Fr. 188'000.00 en 2015). On soulignera que la facture finale pour 2016 se monte en définitive à Fr. 316'569.35, en recul par rapport au budget annoncé.

Les recettes fiscales

Basé sur les informations à notre disposition, l'estimation en matière d'impôt sur le revenu (+ 2.9%) et d'impôt sur la fortune (+0%), tient compte de 3'300 habitants pour l'année 2017. Pour les autres postes, nous les avons estimés avec toute la prudence requise.

Autres recettes

Pour le montage du budget 2017, nous avons tenu compte de nouvelles recettes générées pour l'introduction de nouvelles taxes, à savoir :

- Une taxe forfaitaire de base sur le ramassage des ordures pour les particuliers.
- Une taxe forfaitaire de base sur le ramassage des ordures pour les entreprises.
- Une taxe sur l'élimination des déchets compostables par le biais du ramassage porte à porte des containers verts.

Les nouvelles taxes feront l'objet du dépôt d'un préavis devant votre conseil communal sur la mise en conformité du financement de la gestion des déchets urbains.

La commune d'Yvonand a déjà introduit la taxe d'incitation ou taxe au sac, depuis quelques années. Mais cette taxe n'est qu'une partie des obligations légales en matière de financement. Elle doit aussi s'accompagner d'une taxe de base.

Nous avons estimé le produit de ces taxes à Fr. 332'500.-.

Sans cet apport, le déficit plongerait à Fr. 713'018.-. Les charges communales étant réduites au minimum de ce qu'il est raisonnablement possible de faire, il est facile de comprendre qu'une réduction d'impôts accompagnant l'introduction de ces taxes n'est pas d'actualité, surtout si l'on songe aux investissements conséquents à réaliser.

Autres considérations

Pour votre municipalité, l'année 2017 sera une année en principe calme au niveau des investissements que nous pourrions réaliser. Nous partons aussi du principe que la situation au niveau des taux d'intérêt restera stable et que la santé économique du canton devrait montrer des signes de reprise, selon les prévisions à notre disposition. Le budget reste évidemment fortement dépendant de la péréquation intercommunale, de la facture sociale et du social (comme la contribution AVASAD), de l'école et des coûts de la petite enfance au niveau des charges.

Pour ce budget nous sommes à nouveau restés dans le canevas des dernières années, en l'adaptant aux changements intervenus et aux annonces de hausses des coûts.

Pour cette année, la participation aux écoles de musiques (220.3513) passe de Fr. 8.50/hab à 9.50/hab. Concernant l'AVASAD (730.3654), la contribution passera de Fr. 90.00/hab à Fr. 99.00/hab.

La confédération a introduit en 2016 une nouvelle taxe concernant les micropolluants dans les eaux de STEP, taxe destinée à financer au niveau suisse les installations de traitements de ces polluants, installations extrêmement onéreuses. Cette taxe est ramenée de Fr. 9.50/hab à Fr. 9.00/hab.

La participation à l'établissement scolaire d'Yvonand enregistre aussi une progression de l'ordre de 6.5% par rapport au budget 2016 et de plus de 38.3% par rapport aux comptes 2015. Cette augmentation est principalement liée au financement des investissements réalisés dernièrement, ainsi qu'à l'augmentation du nombre d'élèves et par conséquence des frais de transport.

Comme pour le budget 2016, vous trouverez ci-dessous un résumé comparatif des comptes par nature (budget 2017 / comptes 2015 / budget 2016).

Charges

Cpte	Désignation	Budget 2017	Comptes 2015	Différence		Budget 2016
				Fr.	%	
30	Autorités et personnel	2'563'000.00	2'337'049.85	225'950.15	8.82	2'523'980.00
31	Biens, services, marchandises	2'635'410.00	2'351'014.42	284'395.58	10.79	2'624'500.00
32	Intérêts passifs	561'200.00	340'571.00	220'629.00	39.31	553'350.00
33	Amortissements	1'799'800.00	2'072'533.48	-272'733.48	-15.15	1'721'100.00
35	Rbt à collectivités publiques	5'971'612'00	5'359'474.66	612'600.00	10.25	5'694'562.00
36	Aides et subventions	1'101'901.00	849'067.60	252'833.40	22.95	1'039'201.00
38	Attrib financ. spéciaux	4'000	620'600	-616'600.00		4'000.00
39	Imputations internes	1'525'000.00	1'414'406.70	110'593.30	7.25	1'650'000.00
	Total des charges	16'161'923.00	15'344'717.71	817'667.90	5.05	15'810'693.00

Revenus

40	Impôts	7'315'000.00	7'077'017.44	237'982.56	3.25	7'097'000.00
41	Patentes, concessions	92'600.00	86'464.45	6'135.55	6.63	92'600.00
42	Revenus du patrimoine	2'490'930.00	2'032'346.14	458'583.86	18.41	2'472'930.00
43	Taxes, émoluments, ventes	1'917'393.00	2'486'562.85	-569'169.85	-29.68	1'586'953.00
44	Parts à recettes cantonales	150'000.00	100'263.95	49'736.05	33.16	200'000.00
45	Rbt de collectivités publiques	2'206'442.00	2'054'289.85	152'152.15	6.90	2'165'897.00
46	Autres prestations/subventions	14'500.00	16'934.05	-2'434.05	-16.79	13'500.00
48	Prélèvement fonds spéciaux	69'540.00	79'597.27	-10'057.27	-14.46	91'540.00
49	Imputations internes	1'525'000.00	1'414'406.70	110'593.30	7.25	1'650'000.00
	Total des revenus	15'781'405.00	15'347'882.70	433'522.30	2.74	15'370'420.00
	Résultat	-380'518.00	3'164.99			-440'273

Vu ce qui précède, la municipalité prie le conseil communal de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL D'YVONAND

Après avoir pris connaissance du projet municipal et entendu le rapport de la commission des finances,

d é c i d e :

d'accepter le budget d'exploitation de la commune d'Yvonand pour l'an 2017 arrêté comme suit :

Recettes	:	Fr.	15'781'405.00
Charges	:	Fr.	<u>16'161'923.00</u>
Déficit	:	Fr.	<u>-380'518.00</u>

Nous vous présentons, Monsieur le président, Mesdames et Messieurs les conseillers, nos salutations distinguées.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic :

La Secrétaire :

Philippe Moser

Viviane Potterat

Municipal délégué : M. Philippe Moser, Syndic